

ABONNEMENT

| SAUMUR | |
|------------|--------|
| Un an | 25 fr. |
| Six mois | 13 |
| Trois mois | 7 |
| POSTE | |
| Un an | 30 fr. |
| Six mois | 16 |
| Trois mois | 8 |

On s'abonne

A SAUMUR
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

| | |
|------------------------|----|
| Annonces, la ligne.... | 20 |
| Réclames, — | 30 |
| Faits divers — | 75 |

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux: 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 21 JUIN

LA CURÉE DES PLACES

L'interpellation de M. le député Cousset sur le favoritisme va provoquer à la Chambre la représentation d'une comédie assez ridicule.

Les républicains avaient juré de supprimer cet abominable abus qui, disaient-ils, ne pouvait exister que sous une monarchie; et il est arrivé que, loin de le supprimer, ils l'ont augmenté au contraire dans des proportions tellement inusitées que le budget en est malade et qu'on n'avait jamais vu autant d'incapables à la fois dans nos administrations.

Ah! le discours de l'honorable M. Cousset est facile. Il n'a qu'à puiser dans les discours et les écrits des républicains qui tonnaient contre les abus avant l'avènement de l'intègre Grévy à la présidence; et il pourra, après ces citations intéressantes, montrer, chiffres en mains, que le favoritisme républicain a presque doublé, depuis quatorze ans, les dépenses pour le personnel administratif.

Et M. Cousset obtiendra même un certain succès, car la majorité, on le sait, est toujours disposée à applaudir les ennemis des abus. Ça, c'est un principe, et les républicains tiennent à leurs principes.

Ils y tiennent tellement, qu'ils applaudiront deux fois plutôt qu'une, et que le gouvernement, après s'être lavé les mains publiquement à propos des abus qui ont pu être commis avant lui, déclarera solennellement que l'ère du favoritisme est définitivement close. Une salve enthousiaste accueillera cette déclaration, et M. Cousset pourra s'imaginer, pendant cinq bonnes minutes, qu'il a enfin exterminé les abus.

Et l'honorable député ne reviendra à la réalité qu'en allant à la buvette où il entendra dans les groupes ces paroles:

— Ce farceur de Cousset! Il nous la baille belle!

Après quoi, le favoritisme continuera de fleurir plus que jamais.

INFORMATIONS

LE MINISTÈRE DES COLONIES

La Chambre va être saisie de la question du ministère des colonies, non seulement par voie de proposition de loi émanée de l'initiative parlementaire, mais par voie d'amendement au budget.

M. Deloncle, en effet, va présenter un amendement au budget des colonies pour 1893, tendant à élever le traitement du sous-secrétaire d'Etat, qui est actuellement de 25,000 fr., à 60,000 fr., chiffre du traitement des ministres.

Si cet amendement était adopté par les Chambres, le gouvernement pourrait créer par décret le ministère des colonies, au lieu d'attendre que cette création soit faite par une loi spéciale.

ARRIVÉE DU PRINCE HENRI D'ORLÉANS

Le prince Henri d'Orléans, rentrant du Tonkin, est arrivé dimanche matin à Marseille à bord du *Melbourne*. M^{re} le duc de Chartres attendait son fils sur le quai.

Le prince Henri revient un peu souffrant. Il a recueilli au cours de son voyage de précieuses observations. Il dit que le Tonkin a fait de grands progrès depuis son premier passage.

Sur le *Melbourne* se trouvait aussi M. Carnot, fils du Président de la République, avec lequel le prince Henri d'Orléans s'est lié pendant la traversée. Les passagers ont raconté que le fils du duc de Chartres et le fils du Président ont fait de nombreuses parties de cartes dont l'enjeu était des cigares.

M. Carnot est rentré dimanche soir à Paris. Le prince Henri n'est arrivé qu'hier matin.

LES DUELS

La rencontre entre M. le capitaine Crémieu-Foa et M. de Lamasse, rédacteur de la *Libre Parole*, a eu lieu hier, à deux heures, à Levallois-Perret.

Quatre balles ont été échangées sans résultat.

M. le capitaine Crémieu-Foa a dû se battre à l'épée ce matin, avec M. de Morès.

ÉTRANGER

LE VOYAGE DE M. DE BISMARCK

M. de Bismarck va retrouver quelques-unes des jouissances accessoires de son pouvoir perdu: la popularité, les acclamations, les foules accourues, les retraites aux flambeaux, les bouquets.

L'accueil que lui a fait la ville de Dresde a dû être un rayon de soleil dans les nuages qui assombrissent la vieillesse de l'homme autrefois tout-puissant.

C'est une réception officielle que lui faisait la capitale saxonne, car le bourgmestre lui a adressé une allocution et les rues étaient pavées et illuminées.

A Vienne, où d'abord on avait craint pour l'ex-chancelier une attitude hostile, on s'est ravisé.

Le comte Kalnoky assistera aux noces du comte Herbert et l'empereur François-Joseph recevra le prince en audience.

Il est étonnant de voir combien peu les Prussiens ont le sentiment des convenances, car enfin on pourra diminuer tant qu'on voudra M. de Bismarck, il est le créateur de l'unité allemande. On paraît l'avoir oublié à Berlin.

Que le roi de Saxe n'ait pas pris part à la manifestation de sa bonne ville de Dresde, on le comprendra. Il est avant tout le serviteur dévoué de Guillaume II. Mais qu'en Prusse, pas un personnage officiel n'ose désormais se montrer reconnaissant envers celui dont il est le plus souvent une créature, parce que cela déplaît au souverain, c'est ça qui ne donne pas un fière idée de la grandeur d'âme des Prussiens.

DÉFAITE DES ALLEMANDS DANS L'AFRIQUE ORIENTALE

On mande de Zanzibar:

« On annonce que l'expédition allemande, commandée par le baron Bulow et qui était composée de cinq Européens, de cent cinquante Soudanais et armée d'un canon, a été mise en déroute et partiellement détruite, à Moshi, le 10 juin.

» Le canon a été capturé.

» Les deux tiers de l'expédition seraient massacrés. Un Européen a été tué. Le baron de Bulow et un autre Européen ont été blessés.

» La plupart des survivants se sont rendus à Gonga, d'autres au fort de Marenq qui a été plus tard évacué. »

RÉVOLUTION AU BRÉSIL

Une révolution ayant un caractère local a éclaté dans la province de Rio-Grande.

Le gouverneur, le vicomte Pelotas, a été déposé et le parti Castilho, comprenant le parti du général Déodore de Fonseca, est triomphant.

Le vicomte Pelotas a nommé le général Cavares comme son successeur, mais on croit généralement que le poste de gouverneur sera occupé par M. Victorino Montedeo, représentant du parti Castilho.

17 Feuilleton de l'Écho Saumurois

La Folle de la Grand'Lande

Par OCTAVE FÉRÉ.

V

LA PIERRE QUI TOURNE
(Suite)

Si la réputation de sorcellerie de Manette n'eût pas été déjà bien établie, la substitution de sa personne à ceux des condamnés l'aurait suffisamment confirmée. Rien ne donnerait une idée de l'étonnement des soldats en la trouvant étendue sur le sol de la prison. Elle ne pouvait d'ailleurs fournir de renseignements: elle était évanouie. Le sang s'échappait de la blessure qu'elle avait reçue à la tête; elle était couverte d'écorchures et de contusions.

Mlle du Versant, informée de cette étrange péripétie, fit transporter la fille de Jérôme dans sa propre chambre, où elle la soigna elle-même.

Lorsque la malade ouvrit les yeux, elle les promena d'abord anxieusement autour d'elle, après quoi elle se recueillit, recommença son examen, et convaincue enfin que sa fille pour-

ricière était seule avec elle, un sourire se montra sur ses lèvres pâlies.

— Approche, dit-elle tout bas.

— Eh bien, bonne mère, tu te trouves mieux?

— Il s'agit bien de moi! Lui!... Tu sais, ce beau jeune homme qu'ils avaient condamné... ils ne le retrouveront pas! Sauvé par moi! ah! ah!

Elle commença un éclat de rire, que sa poitrine menbrée termina par un cri déchirant. Elle agita la tête un instant pour protester contre la souffrance, mais celle-ci, plus puissante, amena une nouvelle crise. Sa gardienne s'en applaudit, car elle sentait bien que la pauvre fille possédait le secret du cachot, et chaque quart d'heure de son silence était autant de gagné pour les fugitifs. Elle redoutait cependant à tort son indiscretion: l'instinct qui avait guidé Manette dans cette circonstance persistait en dépit de la douleur et de la fièvre.

Plus tard, le marquis, le baron et Jérôme tentèrent inutilement de lui arracher le mot de l'énigme. Elle se renferma envers eux dans un mutisme obstiné, indomptable. Seulement, quand elle était avec Louise, elle la regardait de temps en temps avec un sourire,

entre deux élancements de sa blessure, car elle répétait, convaincue que la jeune fille s'associait à sa joie:

— Il ne mourra pas! Sauvé! sauvé!

— Qui donc l'a blessée? se hasarda à demander Mlle du Versant, dans un moment de calme.

Ce fut une tempête qui l'effraya. La malade souleva sa tête ensanglantée, agita ses longs bras, ses traits se crispèrent, sa prunelle terne s'alluma d'une lueur phosphorescente:

— Malheur à lui! malheur! râla sa voix cavernueuse, je le retrouverai!

— Qui donc, enfin?

— L'homme fauve, l'œil menteur, le cœur damné!... A moi, mes louveteaux!... Sus à la curée!... Pas de quartier!... A vous sa chair!... A vous son sang!... La joyeuse fête!...

Un hoquet nerveux, un sifflement aigu, sortirent durant une heure de sa poitrine, et son visage conservait, au milieu de ses secousses, l'expression du rire qu'il avait contractée pendant ses dernières paroles.

Louise, effrayée, se faisait aider par Jérôme; elle n'osait plus demeurer en tête-à-tête avec cette existence que chaque effort menaçait

l'entraîner.

Le marquis, se rappelant les traditions de son château, soupçonnait bien qu'une issue mystérieuse avait favorisé la fuite des condamnés, et moins encore pour les retrouver que pour connaître lui-même ce passage, auquel les événements pouvaient donner une immense importance, il cherchait à faire parler la folle. On l'eût tuée plutôt que de lui arracher ce secret.

On fouilla les cachots, la galerie; on mit en campagne, autour des murs et des fossés, une compagnie de soldats; mais les fugitifs ne devaient plus se retrouver.

Poursuivant leur route ténébreuse, se guidant sur les parois du souterrain, affrontant les obstacles, les fondrières, les éboulements, ils marchaient l'un après l'autre, tantôt Brutus, tantôt Hector le premier. Sans guide, sans indication, sans lumière, il leur fallait bien plus de temps qu'à leur libératrice, et leur impatience triplait encore la longueur du chemin. Un autre tourment se joignit bientôt à cette souffrance. Ils avaient senti plusieurs fois, à droite ou à gauche, d'autres galeries. Qui leur disait qu'ils parcouraient la bonne?

— Si nous étions perdus! dit tout à coup

Chronique Locale

ET DE LOUEST

AVIS DE LA PERCEPTION DE SAUMUR

Les contribuables qui se libèrent en une seule fois et ceux qui n'ont encore fait aucun versement, sont invités à payer leurs contributions avant le 30 juin. Ce terme doit être exactement observé en raison de l'échéance du 1^{er} semestre de l'année 1892.

INSPECTION DES TÉLÉGRAPHISTES

M. Montez, inspecteur général de télégraphie militaire, est arrivé à Saumur hier, dans l'après-midi, pour inspecter les élèves télégraphistes de l'École de cavalerie.

L'inspection durera deux jours.

SPORT VÉLOCIPÉDIQUE

Notre confrère la *Revue des Sports* donne le 3 juillet une grande course vélocipédique de 4,000 kilomètres, passant par Orléans, Blois, Tours, Angers, Nantes, Caen, Rouen. Cette épreuve, autant par la valeur des coureurs déjà engagés que par le choix du parcours, promet d'être très intéressante et très sportive.

Le droit d'engagement, qui est de 6 fr., donne droit à un abonnement de trois mois à la *Revue des Sports*.

L'ÉTÉ DES ASTRONOMES

Cette nuit, à 11 heures 38, nous sommes entrés dans l'été des astronomes, qui n'est peut-être pas destiné à être beaucoup plus chaud que la saison qui vient de se terminer. En effet, son approche s'est manifesté par un refroidissement sensible de la température, et M. Zenger écrit de Prague pour signaler l'arrivée d'une période d'orages dont le maximum sera le 29 juin.

Les jours commencent à décroître dès aujourd'hui 21 juin, mais si faiblement que les almanachs, où l'on ne marque l'heure des levers et des couchers du soleil qu'à la minute ronde, mettront quelque temps à enregistrer le changement.

D'après l'*Annuaire du bureau des longitudes*, le soleil se couche à 8 h. 50 depuis le 20 juin jusqu'au 1^{er} juillet et se lève à 3 h. 58 depuis le 11 juin jusqu'au 30.

Par suite de la position du soleil sur la sphère céleste, les crépuscules du soir et du matin sont très longs en ce moment, il n'y a presque pas de nuit véritable : le phénomène s'accroît en marchant vers le pôle. Le soleil ne se couche plus, le 20 juin, quand on arrive au cercle polaire, et les touristes peuvent aller en ce moment voir le soleil de minuit au cap Nord.

CHEMINS DE FER DE L'ÉTAT Concours de musique à Tours

L'Administration des chemins de fer de l'Etat a l'honneur d'informer le public qu'elle mettra en marche, à l'occasion de l'Exposition et du Concours de musique de Tours, des trains de plaisir permettant de séjourner dans cette ville du 3 au 5 juillet.

Des billets à prix exceptionnellement réduits seront délivrés pour ces trains par les gares situées sur les sections de la Pyramide à Loudun, Chalonnes à Perray-Jouannet et Chacé-Varrains à Thouars.

Le public trouvera dans les bureaux de ville, ainsi que dans les gares et stations des chemins de fer de l'Etat, des affiches indiquant l'itinéraire de ces trains et les prix des billets aller et retour.

ACCIDENT RUE NATIONALE

Samedi, dans l'après-midi, M. Michelet, contre-maître chez un marchand de bois de Cholet, suivait la rue Nationale, monté dans un tilbury, quand, un peu avant d'arriver au pont Cessart, le cheval, effrayé par une voiture attelée d'un chien qui traversait la rue, s'emballa et alla se jeter sur une charrette de bois qui passait. Par suite du choc, M. Michelet fut lancé sur le pavé et la voiture a été sérieusement endommagée.

M. Michelet, blessé aux genoux, fut relevé par les passants et soigné à la pharmacie de M. Peyramaure. Il fut ensuite reconduit en voiture à son domicile, route d'Angers.

Les blessures de M. Michelet, assure-t-on, ne nécessiteront que quelques jours de repos.

RIXE ET ACCIDENT.

Sameli soir, deux ouvriers, Pugnier et Bredeche, passaient rue d'Orléans, près la place de la Bilange, lorsqu'ils furent accostés et interpellés par le nommé David, chapelier.

Des injures on en arriva aux coups et Pugnier et David ne tardèrent pas à rouler sur le pavé. Dans cette chute, David a eu la jambe brisée et on a dû le transporter à l'Hospice.

TOURNÉE BRASSEUR

Doté d'une originalité et d'une verve intarissables, M. Albert Brasseur, qui a fait de remarquables créations à côté de son père, est aujourd'hui un des artistes parisiens les plus en vogue. Premier comique du théâtre des Nouveautés et du théâtre des Variétés de Paris, ce désopilant comique est le digne continuateur de la dynastie des Brasseur.

Ce nom est du reste magique dans notre ville, et M. Brasseur fils y a déjà été applaudi maintes fois dans le répertoire si amusant de Labiche, et l'année dernière dans *Nos jolies fraudeuses* et dans la désopilante *Mariée du*

Mardi-gras, où il joua son rôle légendaire de Groseillon dont le succès est encore présent à toutes les mémoires, et dans lesquels il a laissé de si bons souvenirs.

Dans cette grande tournée, M. Brasseur fils voyage accompagné d'une troupe d'élite des meilleurs artistes de nos trois premiers théâtres de genre de Paris, les Variétés, les Nouveautés et le Palais-Royal, et dont fait partie M^{me} Juliette Darcourt, une des étoiles les plus applaudies du théâtre du Palais-Royal et des Nouveautés.

La représentation aura lieu le samedi 2 juillet et sera composée de : *Ma Gouvernante*, comédie nouvelle en trois actes, d'Alexandre Bisson, l'auteur des *Surprises du Divorce*, et de *la Cagnotte* vaudeville en trois actes, de Labiche.

UNE FÊTE DE FAMILLE

4,000 personnes venues des villages environnants témoignent de leur attachement et de leur reconnaissance à la maison de Maillé. Tel est le résumé de la journée d'avant-hier.

Le comte Urbain de Maillé avait voulu, en même temps qu'il faisait ses adieux à ceux qui depuis bien des années avaient appris à l'aimer, leur présenter son neveu et sa nièce, M. le comte et M^{me} la comtesse de Divonne, devenus par suite d'arrangements de famille les propriétaires du château de Louroux.

Reçus à la gare de Vernantes par M. le comte de Maillé, les futurs châtelains se dirigeaient aussitôt, précédés de la compagnie de pompiers et suivis des jeunes gens du pays montés sur des chevaux enrubbés et couverts de fleurs, vers le Louroux.

A l'entrée, les attendait M^{me} la comtesse de Maillé entourée de toutes les jeunes filles de la commune.

Plusieurs bouquets sont offerts à M^{me} la comtesse de Divonne qui sait dire à tous d'aimables paroles.

Bien des sympathies lui sont déjà acquises.

De là, tous se dirigent vers la chapelle du château. Le chapelain est sur le seuil. En quelques paroles émuës il souhaite la bienvenue aux nouveaux propriétaires.

Les cloches sonnent. Chacun se retire vivement impressionné par le caractère si touchant de cette cérémonie.

A huit heures, un splendide banquet de 350 couverts était servi sous des tentes dressées à cet effet devant le château.

Une surprise y était réservée au comte et à la comtesse de Maillé : *Jeanne d'Arc*, un bronze magnifique, leur est offert par les habitants de Vernantes. Les cris de : Vive de Maillé ! se font entendre d'un bout à l'autre de cette immense table, manifestation touchante s'il en fut.

Un feu d'artifice parfaitement réussi était ensuite tiré et une retraite monstre aux flambeaux clôturait cette fête et une démonstration que plus d'un pourrait envier.

pesant, on respire avec plus de facilité. Attention ! il doit y avoir non loin d'ici quelque fissure, peut-être une issue !...

— Oh ! le moindre indice, et je creuse le roc lui-même pour échapper à ces ténèbres.

Ils avancèrent de nouveau, et suivant leur remarque, l'air renouvelé par un courant de plus en plus sensible, soulageait leurs poumons oppressés. Mais la marche devenait malaisée ; tout indiquait les traces d'un effondrement. Il leur fallait tour à tour gravir des amas de maçonnerie, glisser dans des intervalles presque impraticables entre la voûte et ces débris, descendre des excavations, où leurs pieds rencontraient des vestiges de marches minées par les siècles. Heureusement, l'air venait toujours plus pur, plus frais, un souffle de vent effleura leur visage.

— Sauvés ! s'écria le capitaine : le jour ! voilà le jour !

Une faible clarté, traversant la voûte, miroitait sur le sol, à leur pied.

— Merci Satan ! mon patron, dit Brutus, ne trouvant qu'un blasphème pour célébrer sa délivrance.

— Tout n'est pas fini ! la brèche est étroite... A l'œuvre !

Ce n'était en effet qu'une fissure, mais ils en eurent fait bientôt une trouée praticable, et s'élançant au dehors, ils se trouvèrent au milieu d'un bois de sapins, de buissons et de ronces, sur un monticule produit par les maçonneries souterraines. La route qu'ils avaient suivie au hasard n'était pas celle qui conduisait à la tour de la Lande, mais de cette position ils reconnurent aisément le pays. Au loin se trouvaient les ruines de cette tour ; à leur droite, à cent pas seulement, la forêt de sapins. Il fallait prendre par là, d'abord pour ne pas être vus, ensuite pour gagner le Lude.

Ils ne délibérèrent pas longtemps, les circonstances ne le permettaient guère.

— Partons, ordonna Brutus, et comme son compagnon obéissait déjà, il le retint, le ramena sur le bord du souterrain, et le lui montrant de la main :

— La campagne a été bonne, fit-il avec un rire sinistre, le repaire des chouans est à nous, et ses habitants aussi... Tu seras de la fête, capitaine !

— J'y compte, répondit celui-ci, qui sembla se demander s'il ne devait pas plutôt replonger cette bête féroce dans la tombe d'où il avait eu le dangereux héroïsme de la tirer.

(A suivre.)

La Société de Secours aux Blessés militaires (CROIX ROUGE FRANÇAISE)

Ainsi que nous l'annoncions dès samedi, la Société de Secours aux Blessés militaires des armées de terre et de mer (Croix Rouge française) a tenu, vendredi 17 juin, l'assemblée générale annuelle de ses membres fondateurs.

Les ministres de la guerre et de la marine s'étaient fait représenter à cette réunion.

M. le maréchal de Mac-Mahon, président de la Société, a rendu compte des opérations du dernier exercice.

L'analyse du rapport fait ressortir les faits suivants :

La Société a distribué : en France, aux blessés des anciennes guerres et aux rapatriés des dernières expéditions ; hors de France, aux hôpitaux du Tonkin, de la Cochinchine, du Cambodge, du Dahomey, 83,000 fr. d'allocations ou de dons en nature.

En vue du temps de guerre, les formations que la Société organise comprennent :

22 hôpitaux auxiliaires de campagne ; 740 hôpitaux permanents, pour 60,000 hommes, dont 30,000 hospitalisables dès maintenant, dans les quinze jours d'une mobilisation ;

68 infirmeries de gare, service à l'occasion duquel elle a fait, en décembre dernier, un important essai de mobilisation, à la gare de Saint-Germain grande-ceinture.

Les dépenses votées, dans le cours de l'exercice, pour le matériel d'ambulance, s'élevaient à 230,000 fr.

La Société a développé ses cours de dames infirmières, et ses écoles de brancardiers.

Elle compte 395 Comité d'hommes et Comités de dames, qui groupent autour d'eux 50,000 membres.

Son capital est de 5,800,000 francs ; son matériel dépasse un million. Les cotisations annuelles s'élevaient à 325,000 francs.

Les dons et legs représentent pour l'année une somme de 70,000 francs.

Le rapport financier a été présenté par M. Paul Biollay, conseiller-maître à la Cour des Comptes.

L'assemblée a réélu comme membres du Conseil :

M. le maréchal de Mac-Mahon, duc de Magenta ;

MM. le docteur Baizeau, le général A. Boissonnet, le docteur Félix Guyon, Duvergier de Hauranne, le docteur Pozzi, le baron A. de Rothschild, Hippolyte Salle, Edmond Tarbé des Sablon, Vernes d'Arlandes, le marquis R. de Villeneuve-Bargemon.

L'assemblée a élu comme nouveaux membres :

MM. Maurice de Bussierre, de Fréville de Lorme, conseiller référendaire, le général Gresset, le comte Louis de Madre, le marquis de Pange, Maurice Sabatier, avocat au Conseil d'Etat et à la Cour de cassation.

CHOLET. — Le 77^e régiment d'infanterie a célébré mardi dernier l'anniversaire de la bataille de Friedland. La fête, présidée par le colonel Tauchot, a été fort brillante, grâce aux officiers qui l'avaient organisée et à la bonne volonté des artistes de toute sorte recrutés dans le régiment. Un carrousel fort bien mené par le lieutenant Martel a valu aux exécutants les applaudissements du public.

COURSES D'ANGERS

Dimanche, la première journée des courses a été favorisée par un temps magnifique. Peu de soleil et pas de pluie.

Vers trois heures, les courses ont commencé. Le prix du Conseil Général a été gagné par *Balancoire*, à M. Clément.

Le prix Spécial a été gagné par *Cigare*, au comte R. de Clermont-Tonnerre.

Le prix d'Éventard a été gagné par *Comte Jean*, au même propriétaire.

Prix de la Société d'encouragement. C'est *Fénelon*, au comte de Juigné, qui a gagné la course.

Le prix de Maine-et-Loire, steeple-chase, a été gagné par *Wainix*, à M. Ledat.

Brutus en s'arrêtant le cœur étranglé par l'horreur de cette idée.

Les soupçons effroyables des catacombes les assaillirent.

— Eh bien ! dit Hector en se défendant mal contre sa propre anxiété, mourir ici, ou mourir là-bas !

— J'ai eu tort ! murmura Brutus d'une voix sombre, j'aurais dû emmener la folle !

— Pauvre femme !

— C'est nous qu'il faut plaindre... Que faire ?

— Marcher résolument, jusqu'à extinction de nos forces !... Nous arriverons quelque part, enfin !

— Oui, à une tombe, peut-être !

— A une tombe, soit ! Allons donc la chercher, ne la creusons pas volontairement ici.

Il passa devant pour donner l'exemple, et le commissaire le suivit courbé en deux, en proie à d'effroyables pressentiments.

Depuis un quart d'heure ils n'avaient pas échangé une parole, lorsque le capitaine fit une nouvelle halte.

— N'éprouves-tu rien ? demanda-t-il.

— Si fait ; je me sens moins mal.

— Je ne me trompes pas, l'air devient moins

Il n'est pas arrivé d'autre accident qu'à un jockey qui a eu l'épaule luxée en tombant dans la course au trot.

ANGERS. — Incendie. — Un incendie s'est déclaré hier matin, vers 2 heures 1/2, dans la rue Lardin-de-Musset, au n° 7, habitée par M. Bayol, fabricant de chevaux de bois. La maison a été complètement détruite : il n'en reste que les murs. Des immeubles contigus, le numéro 5 seulement a eu gravement à souffrir du feu : la toiture a été entièrement brûlée ; au numéro 3, au contraire, il n'y a eu que des dégâts sans importance.

La maison consumée appartenait à M. Bidault, commandant des pompiers.

On ignore la cause de cet incendie. Il n'y a eu heureusement aucun accident de personne à déplorer.

Arrestation d'une incendiaire. — Vers trois heures et demie, dit le *Patriote*, une arrestation a été opérée. M. Constans, commissaire de police du 1^{er} arrondissement, avait remarqué une fille d'une vingtaine d'années, arrivée sur les lieux du sinistre, dès les premiers instants, et qui travaillait avec acharnement. M. Constans reconnut cette fille. C'est une nommée Valentine Beurier, qui a passé devant la Cour d'assises de Maine-et-Loire, à la session de novembre 1891, sous l'inculpation d'incendie volontaire. Elle avait été acquittée comme irresponsable.

M. Constans lui posa quelques questions. Celle-ci fit des déclarations contradictoires. Elle prétendit d'abord qu'elle était venue avec un agent de police sur les lieux de l'incendie, puis elle déclara que c'était avec un civil. En présence de cette attitude, M. le commissaire a mis cette fille en état d'arrestation.

LA FOIRE D'ANGERS

Le champ de foire des bestiaux était suffisamment garni, mais les transactions y ont été pénibles et rares. Une baisse sensible se remarquait sur chacune des catégories. Les bêtes maigres ou d'herbage trouvaient très difficilement acheteur, même à des prix très modiques. Les vaches pleines se vendaient un peu mieux, mais moins bien et à des prix plus bas qu'à la dernière foire. Il y avait un assez grand nombre de veaux. Ceux-ci ne se sont pas vendus à des prix bien rémunérateurs. Sur pied, ces animaux, même de première qualité, ne valaient pas plus de 80 centimes le kilogramme.

Les moutons étaient, comme de coutume, peu nombreux. On en comptait à peine cent. La qualité de ces animaux était médiocre.

La difficulté avec laquelle ont marché les transactions, ainsi que la baisse remarquée sur les bêtes à corne, sont attribuées au manque de fourrages, résultat de la longue période de sécheresse que nous venons de traverser. En outre, il y avait sur le champ de foire peu de marchands étrangers.

Le marché des porcs était abondamment garni, mais là aussi les transactions ont été difficiles. Les gras se sont vendus, sur pied, à 35 centimes la livre. Depuis la dernière foire, une baisse de 5 ou 6 fr. par tête s'est produite sur les porcs à engraisser.

Le marché des chevaux avait été rarement aussi bien garni. On y voyait un grand nombre de chevaux de travail. Quelques bêtes de valeur également avaient été amenées. Les transactions ont été assez rondement menées. Les prix étaient peu rémunérateurs.

Les foins augmentent encore. Ceux de première qualité ne se vendaient pas moins de 150 fr. la charretée.

PRIX DES FRUITS ET LÉGUMES A PARIS

La sécheresse excessive que nous venons de subir fait le désespoir de nos ménagères, car les légumes et les fruits sont, cette année, vendus à des prix très élevés. Voici ce que nous relève à ce sujet un de nos confrères de Paris :

La pomme de terre, que l'on devrait actuellement payer 20 centimes le kilo, coûte 70 centimes.

Les haricots 70 et 80 centimes la livre, au lieu de 25 et 40 centimes ; les petits pois, 1 fr. 80 le litre, au lieu de 1 fr. ; les carottes, 60 centimes la botte, au lieu de 35 centimes ; les oignons, 30 centimes la botte, au lieu de 40 centimes ; les navets, 5 et 10 centimes la pièce au lieu de 10 centimes la botte ; les choux, 30 centimes la pièce, au lieu de 10 centimes.

Les salades se paient le double du prix habituel ; le persil, que l'on donne ordinairement gratis en cette saison, se vend à la livre comme en hiver.

Quant aux poireaux, il n'y en a pas. Cette augmentation de prix atteint également les fruits.

Les belles cerises valent 0 30 et 1 fr. au lieu de 0 30 et 40, et les fraises 0 90 à 1 fr. 20 au lieu de 0 40 et 50.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Mai-Octobre 1892

Voyage d'excursion aux Plages de la Bretagne

Du 1^{er} mai au 31 octobre, il est délivré des billets de voyage d'excursion aux Plages de Bretagne, à prix réduits, et comportant le parcours ci-après :

Le Croisic, Guérande, Saint-Nazaire, Savenay, Questembert, Ploërmel, Vannes, Auray, Pontivy, Quiberon, Lorient, Quimperlé, Rospenden, Concarneau, Quimper, Douarnenez, Pont-l'Abbé, Châteaulin.

Durée : 30 jours. Prix des billets (aller et retour) : 1^{re} classe, 45 fr. ; 2^e classe, 36 fr.

Avis. — Ces billets comportent la faculté d'arrêt à tous les points du parcours, tant à l'aller qu'au retour. Le voyage peut être commencé à l'un quelconque des points du parcours.

La durée de validité peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes de dix jours, moyennant paiement, avant l'expiration de la durée primitive ou prolongée, d'un supplément de 10 0/0 du prix des billets.

Les voyageurs partant d'un point situé en dehors de l'itinéraire ci-dessus ont à leur disposition, soit les billets de bains de mer, réduits de 40 0/0 en 1^{re} classe, de 35 0/0 en 2^e classe et de 30 0/0 en 3^e classe, délivrés à toutes les gares du réseau, pour les plages de Bretagne, dénommées au tarif G. V. n° 6 et situées à 250 kilomètres au moins du point de départ, soit, lorsque la gare de départ est éloignée de moins de 250 kilomètres, des billets de parcours supplémentaires comportant les réductions prévues par le tarif G. V. n° 2, permettant d'aller rejoindre l'itinéraire du billet d'excursion.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Juin-Septembre 1892

Excursions en Auvergne et dans le Limousin, permettant de visiter le Mont-Dore, la Bourboule, Royat, Clermont-Ferrand, Nèris et Evaux, avec arrêt facultatif à toutes les gares du parcours.

La Compagnie d'Orléans délivre du 1^{er} juin au 30 septembre des billets d'excursion en Auvergne et dans le Limousin, valables pendant 30 jours, au départ de Paris, Orléans, Blois, Tours, Le Mans, Angers et Nantes, ainsi qu'aux gares et stations intermédiaires, aux prix réduits ci-après :

Paris, 1^{re} classe 98 fr., 2^e classe 73 fr. ; Nantes, 1^{re} classe 113 fr., 2^e classe 87 fr. ; Angers, 1^{re} classe 105 fr., 2^e classe 79 fr. ; Le Mans, 1^{re} classe 103 fr., 2^e classe 77 fr. ; Tours, 1^{re} classe 91 fr., 2^e classe 68 fr. ; Blois, 1^{re} classe 86 fr., 2^e classe 64 fr. ; Orléans, 1^{re} classe 86 fr., 2^e classe 64 fr.

Itinéraire. — 1^o Le parcours entre le point de départ et Vierzon, et vice versa :

2^o Vierzon, Bourges, Montluçon, Chamblet-Nèris (Bains de Nèris), Evaux (Bains d'Evaux), Eygurande, Laqueuille (Bains de Mont-Dore et de La Bourboule), Royat (Bains de Royat), Clermont-Ferrand, Lagnac, Ussel, Limoges (par Tulle, Brive et Saint-Yrieix, ou par Eymoutiers), Vierzon.

La durée de validité de ces billets (30 jours) peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes successives de 10 jours, moyennant le paiement, pour chaque période, d'un supplément égal à 10 0/0 du prix du billet.

Il est délivré à toute station du réseau d'Orléans, pour une autre station du réseau située sur l'itinéraire des billets de voyages circulaires ci-dessus ou inversement, des billets d'aller et retour de 1^{re} et 2^e classes, aux prix réduits du tarif G. V. n° 2.

Ces billets sont délivrés, soit au commencement du voyage pour aller rejoindre l'itinéraire du billet d'excursion dont ils forment le complément, et dont la demande doit être faite en même temps, soit au cours du voyage pour atteindre des points du réseau situés en dehors de l'itinéraire du billet d'excursion.

On délivre des billets à toutes les gares du

réseau d'Orléans, pourvu que la demande en soit faite au moins trois jours à l'avance.

AVIS ESSENTIEL. — Les prix ci-dessus ne comprennent pas le parcours de terre dans les services de correspondance de Chamblet-Nèris à Nèris ; de la gare à la localité d'Evau et de Laqueuille au Mont-Dore et à la Bourboule.

Les voyageurs obtiennent, sur leur demande, soit à la gare de départ, soit au bureau du correspondant de la Compagnie, à Laqueuille, des Billets d'aller et retour réduits de 25 0/0 pour le Mont-Dore et la Bourboule.

REVUE FINANCIÈRE HEBDOMADAIRE

Paris, le 20 juin 1892.

Le 3 0/0 ancien, après avoir coté le pair coupon détaché, reste à 99.70 ; le nouveau est à 100.75 ; le 4 1/2 à 106 fr.

La Rente Italienne, dont le coupon de 2.17 se détache le 1^{er} juillet, est en progrès à 93 35.

L'Extérieur se maintient difficilement à 67. Le Portugais est ferme aux environs de 25 francs ; on attend des propositions nouvelles d'arrangement.

Le Rouble continue de baisser à 23 7 1/2 ; le nouveau Russe est à 78.05 et l'Orient à 68.

L'action de la Banque de France se rapproche du cours de 4,200. Le Crédit Foncier se relève à 1,178 fr. La Banque de Paris est bien tenue à 678. Le Crédit Lyonnais se maintient à 788.

La Société Générale s'inscrit sans changement à 465.50. Les actions des Immeubles de France ont un marché suivi de 498 à 500.

L'action du Comptoir des Fonds Nationaux a des demandes à 685 justifiées par son revenu qui assure à ce titre une plus-value certaine.

Les actionnaires du Crédit Mobilier réunis en assemblée générale le 14 courant sous la présidence de M. Wallut, représentaient 20,000 actions. Après la lecture des rapports, un groupe d'actionnaires a demandé la réduction des frais généraux et invité le conseil à préparer pour l'automne une combinaison de fusion ou de réduction du capital ; le président a pris l'engagement de satisfaire à cette demande. Il a ajouté qu'il négociait la cession des obligations Linarès-Almería à un prix qui n'était pas inférieur à celui du bilan. On a voté ensuite les résolutions suivantes :

1^o A l'unanimité moins un seul opposant porteur de 100 actions, le bilan et le compte profits et pertes ont été approuvés ;

2^o La réélection de M. Yvo-Bosch, administrateur sortant à l'unanimité ;

3^o La nomination de deux administrateurs nouveaux, MM. le marquis de Fressange et A. Pestel.

L'assemblée a décidé ensuite de ne pas remplacer M. Wallet, commissaire décedé, et a réélus les deux commissaires sortants.

Le rapport communiqué à l'assemblée des Soufres Romains a été très favorablement accueilli. Il constate un prix de vente du soufre à 300 francs la tonne, alors que les rapports avaient fixé ce prix à 225 francs ; aussi le titre de cette société est-il recherché au prix de 225 fr.

Le rapport de l'ingénieur en chef des mines Wickersheimer sur les mines de Morena établit scientifiquement les bénéfices à retirer de l'exploitation qui assurent une large rémunération aux capitaux engagés dans cette affaire. L'action est demandée à 422.50.

Le cours de la Part Fulminite (Explosifs Industriels) varie entre 43 et 44, en attendant son apparition prochaine à la cote, qui coïncidera avec d'importants résultats sur le terrain industriel.

Les Chemins Economiques progressent à 425 fr.

MAGASIN PITTORESQUE

JOURNAL ILLUSTRÉ BI-MENSUEL

Jouvet et C^{ie}, 5, rue Palatine, Paris.

Paris, un an... 10 fr. — Départements... 12 fr. Union postale... 13 fr.

Sommaire du 15 juin 1892

La reddition d'Huningue (4 grav.), M. Le Fustec. — Sur le lac Ontario (1 grav.), M. Daniel Bellet. — Le Boulet d'or (suite), (2 gravures), M. Jules Mary. — A travers Lyon (1 grav.), M. Grollier. — Une matinée (1 grav.), M. A. P. — Petite page d'histoire (suite), M. Charles Canivet. — Château de Mont-Orgeuil (1 grav.), M. Geo Tricoche Nestler. — Les lophophores (2 grav.), M. E. Oustalet. — Le théatrophone (1 grav.), M. Perron. — Récréations botaniques (1 grav.), M. P. Hariot.

La Physiologie nous l'apprend

Les cheveux vivent et meurent comme les autres organes. On ne saurait faire renaître les cheveux qui n'ont pas conservé un reste de vie. C'est donc dès le début, dès que l'on voit le cuir chevelu perdre sa vigueur, sa tonalité, qu'il faut faire usage de l'excellent Lotion du Dr ROFF, dont l'action bien dirigée revivifie la chevelure, lui donne de l'ampleur et de l'éclat, et en fortifiant le cuir chevelu, empêche les cheveux de

blanchir et de tomber. Le flacon 3 francs. Dépôt général, maison du Dr ROFF, rue Sainte-Catherine, 164, Bordeaux.

Dépositaire à Saumur : MACHET, coiffeur-parfumeur, 1, rue d'Orléans.

Grand Cirque Hippodrome W. PINDER

Judi 23 juin, représentations extraordinaires Exercices équestres acrobatiques, gymnastiques

LES DÉSOPILANTS CLOWNS!

Les Éléphants Indiens

CHINE ET JAPON

Grande Exposition Artistique de l'Extrême-Orient

SAUMUR — 18 et 20, rue d'Orléans — SAUMUR

M. Armand LOGÉ, importateur, qui possède actuellement une splendide collection à Angers, vient d'organiser dans notre ville, 18 et 20, rue d'Orléans, un charmant petit Musée où l'on trouvera réunies les productions les plus curieuses de l'art Japonais et Chinois.

M. Armand LOGÉ, étant obligé de cesser les voyages pour cause de santé, vendra tous les Objets composant sa collection à des prix dérisoires de bon marché. Ce magasin, unique dans son genre, renferme un choix très intéressant de Bibelots anciens et modernes, tels que : Laques, Ivoires, Bronzes, Émaux cloisonnés, Porcelaines, Meubles, Armes, Paravents, Broderies, etc., etc., tous de provenance absolument authentique.

L'entrée étant absolument libre, chacun s'empressera d'aller visiter le Musée Japonais, et toutes les personnes de goût voudront mettre à profit le court séjour de M. LOGÉ à Saumur (une quinzaine de jours seulement), pour faire l'acquisition, à prix réduits, d'une quantité d'objets destinés à orner leurs habitations ; car l'art Japonais est aujourd'hui universellement apprécié chez nous, et, mieux que tout autre, il se prête à la décoration de nos demeures.

PILULES GICQUEL

PURGATIVES et DÉPURATIVES du SANG

Souveraines contre

Constipation, Bile, Glaires

Embarras d'estomac et d'intestins

Manque d'appétit

Maux de tête, Étourdissements

Congestions, Goutte

Douleurs, Rhumatismes

1⁵⁰ LA BOITE. — DANS TOUTES LES PHARMACIES.

INJECTION BROU

40 ans de Succès. La seule guérissant sans lui rien adjoindre, les Écoulements anciens ou récents.

EXPOSITION FRANCO CONTRE MANDAT-POSTE

Prix : 5 fr. le flacon. — Chez J. FERRÉ, Pharmacien

102, RUE RICHELIEU, PARIS

LE VIN AROUD au QUINA, au FER & à la VIANDE

est le médicament par excellence, le reconstituant le plus énergique pour combattre la CHLOROSE, l'ANÉMIE, l'Appauvrissement ou l'Altération du SANG. Il convient à toutes les personnes d'une constitution languissante ou affaiblies par le travail, les veilles, les excès ou la maladie.

Chez FERRÉ, 102, r. Richelieu, PARIS, & Ph^{ies}

Les Gastrites, Gastralgies, Dyspepsies, Douleurs et Crampes d'Estomac SONT RADICALEMENT GUÉRIS PAR LE

Sirop Laroze

D'ÉCORCES D'ORANGES AMÈRES

PARIS, Maison J.-P. LAROZE, 2, rue des Lions-St-Paul

et dans toutes les bonnes Pharmacies.

ÉPICERIE CENTRALE

28 et 30, Rue Saint-Jean, Saumur.

P. ANDRIEU

ARTICLES DIMINUÉS

Sucre.
Café.
Bougie.
Chocolat.
Conserves.
Sirops.
Vin rouge.
Vin blanc.
Rhum.

Expédition franco à domicile par commande de 50 fr., Sucre excepté.

PAUL GODÉT, propriétaire-gérant.

Etudes de M^e ANDRÉ POPIN, avoué-licencié à Saumur, 8, rue Cendrière, successeur de M^e BEAU-REPAIRE, Et de M^e NORMAND, notaire à Montreuil-Bellay (Maine-et-Loire), successeur de M^e HAGAULT.

VENTE

Aux enchères publiques
Au plus offrant et dernier enchérisseur

De diverses parcelles

De Terre et Pré

ET DE

L'USINE OU MINOTERIE De BRON

Dépendant de la faillite MICHEL ECOT,

Situés communes d'Antoigné, de Montreuil-Bellay et du Coudray-Macouard (Maine-et-Loire).

L'ADJUDICATION aura lieu le DIMANCHE 17 JUILLET 1892, à une heure de l'après-midi, en l'étude et par le ministère de M^e NORMAND, notaire à Montreuil-Bellay.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra :

Qu'en exécution : 1^o d'un jugement rendu contradictoirement par le Tribunal civil de Saumur, le dix-sept mars mil huit cent quatre-vingt-douze, enregistré ; 2^o d'un autre jugement rendu par le même tribunal contradictoirement entre les parties y dénommées, le quatre juin mil huit cent quatre-vingt-douze,

Et aux requêtes, poursuite et diligence de :

1^o M. Ludovic Proust, expert-comptable à Saumur, rue Dacier ;

2^o M. Bonneau, expert-comptable, demeurant dite ville, rue d'Alsace, agissant tous les deux au nom et comme syndics de la faillite de M. Michel Ecot, ancien banquier à Montreuil-Bellay.

3^o M. Michel Ecot, banquier, ci-devant demeurant à Montreuil-Bellay, actuellement à Oiron (Deux-Sèvres).

Ayant pour avoué M^e ANDRÉ POPIN, exerçant près le Tribunal civil de Saumur, demeurant dite ville, 8, rue Cendrière, lequel se constitue et occupera pour eux sur la présente poursuite de vente et ses suites,

Il sera procédé, le dimanche dix-sept juillet mil huit cent quatre-vingt-douze, à une heure de l'après-midi, en l'étude et par le ministère de M^e NORMAND, notaire à Montreuil, à la vente aux enchères publiques, au plus offrant et dernier enchérisseur, en cinq lots, des biens dont la désignation suit :

DÉSIGNATION

Commune d'Antoigné (Maine-et-Loire)

Premier Lot

Un hectare cinq ares vingt centiares de terre, au Roulon, joignant d'un côté au nord M. Chedevergne, d'autre côté Jousset, d'un bout au levant le chemin de Roulon, et d'autre bout Charton.

Mise à prix, seize cents francs, ci. 1,600

Deuxième Lot

Trente-sept ares cinquante centiares de terre, sous la Butte, joignant d'un côté au nord Joseph Rochain, d'autre côté et d'un bout au levant M. Maitreau, et d'autre bout Servant.

Mise à prix, six cents francs, ci. 600

Troisième Lot

Huit ares vingt-deux centiares de terre, aux Charrières, joignant d'un côté au nord Célestin Rousseau, d'autre côté et d'un bout au levant M. Pasquier, et d'autre bout le chemin du Guidais à Antoigné.

2^o Trois ares soixante-six centiares de terre, au Roulon, joignant d'un côté au nord Jousset, d'autre côté et d'un bout au levant Eflray, et d'autre bout le chemin d'Antoigné à Tourtenay.

3^o Six ares soixante-cinq centiares de terre, aux Varannes, joignant d'un côté au nord Charton, d'autre côté Pierre Denis, d'un bout au levant Mainguin et Nonnereau, et d'autre bout Egretteau.

4^o Douze ares huit centiares de terre, aux Varannes, joignant d'un côté au nord Bordier, d'autre côté Charton, d'un bout au levant le marais de la commune d'Antoigné, et d'autre bout le chemin des Varannes.

5^o Huit ares quatre-vingts centiares de terre, aux Varannes, joignant d'un côté au levant M. Duveau, d'autre côté le chemin des Varannes, d'un bout au nord Jousset, et d'autre bout Georget.

6^o Dix ares trente-quatre centiares de terre, au Champ-du-Trait, joignant d'un côté au levant M. Maitreau, d'autre côté Pierre Nicolas, d'un bout au nord le chemin de muée au marais, et d'autre bout Jamain.

7^o Trente-trois ares cinquante-quatre centiares de terre, au Champ-du-Trait, coupés par le chemin d'Antoigné à Tourtenay, joignant d'un côté au nord René Coutant, d'autre côté René Bordier, d'un bout au levant Piet et autres, et d'autre bout Jousset.

8^o Vingt-six ares douze centiares de terre, aux Gruches, joignant d'un côté au nord Pierre Bert, d'autre côté M. Pasquier, d'un bout au levant le chemin d'Antoigné à

Tourtenay, et d'autre bout le chemin du Prémadance.

9^o Sept ares vingt-six centiares de terre, aux Pontagnes, joignant d'un côté au nord musset, d'autre côté Derouineau, d'un bout au levant M. Galbrun, et d'autre bout Chemil.

10^o Huit ares vingt-trois centiares de terre, aux Ardillons, joignant d'un côté au nord divers aboutissant, d'autre côté M. Servant, d'un bout au levant le chemin des Pontagnes, et d'autre bout Bordier.

11^o Trente-deux ares quatre-vingts centiares de terre, à la charrière de Miteau, joignant d'un côté au nord Bordier, d'autre côté Coutaud-Bouet et autres, d'un bout au levant le chemin de la charrière de Miteau et Bouet, et d'autre bout Villeu.

12^o Douze ares quatre-vingt-quatre centiares de terre, au Roulon, joignant d'un côté au nord M. Martin, d'autre côté Jousset, d'un bout au levant le chemin des Villais, d'autre bout Derouineau.

13^o Seize ares trente-cinq centiares de terre, aux Ardillons, joignant d'un côté au nord Antoine Mallard, d'autre côté M. Maitreau, d'un bout au levant Bouet et Jousset, et d'autre bout le chemin des moullais.

14^o Huit ares quatre-vingt-cinq centiares de terre, aux Petits-montais, faisant haie et joignant d'un côté au levant Albert, Cottineau, Mallard et Ballu, d'autre côté Louis Deshayes, d'un bout au nord le chemin des Montais, et d'autre bout Derouineau.

15^o Onze ares cinquante-neuf centiares de terre, sous la Butte, joignant d'un côté au nord M. Chedevergne, d'autre côté Joseph Ballu, d'un bout au levant la veuve Egretteau, et d'autre bout le chemin du Pré-sans-Terre.

16^o Quatorze ares quarante centiares de terre, à la Grande-Aubue, joignant d'un côté au nord Henri Ballu, d'autre côté M. Chedevergne, d'un bout au levant M. Maitreau, et d'autre bout le chemin de Coulou à Varannes.

17^o Six ares soixante-seize centiares de terre, à la Grande-Aubue, joignant des deux côtés au nord et au midi Ballu, d'un bout au levant M. Chedevergne, et d'autre bout le chemin de Coulou à Varannes.

Mise à prix, mille huit cents fr., ci. 1,800

Commune de Montreuil-Bellay.

Quatrième Lot

Soixante-cinq ares quatre-vingt-treize centiares de pré, dans la prairie de Thouars, joignant d'un côté au levant M. Boirault, d'autre côté au couchant les héritiers Oudry, d'un bout au nord la rivière, et d'autre bout le chemin de la prairie.

Mise à prix, deux mille francs, ci. 2,000

Commune du Coudray-Macouard (Maine-et-Loire)

Cinquième Lot.

L'usine ou minoterie de Bron, située sur la rivière le Thouet, fonctionnant à l'eau et à la vapeur, ayant deux roues et neuf paires de meules, montées et organisées d'après le système anglais, avec une machine à vapeur de la force nominative de vingt-cinq chevaux.

Cette minoterie se compose d'un bâtiment nouvellement reconstruit, élevé de cinq étages, y compris le rez-de-chaussée et divisé en deux parties se communiquant.

La première partie dans laquelle se trouvent les meules et manège servant à faire la farine, comprend : une grande pièce à chaque étage, avec escalier pour exploiter chacun d'eux.

Dans ces pièces se trouvent les élévateurs, arbres de transmission, et tous les ustensiles nécessaires à la fabrication de la farine.

La seconde partie, servant au nettoyage du grain, comprend également une pièce à chacun des cinq étages ; dans cette partie se trouvent les élévateurs, chaînes et godets, la trouée à recevoir deux cylindres et tous les ustensiles nécessaires au nettoyage du grain.

Vaste cour au-devant et à côté de ce bâtiment.

2^o Une maison, comprenant au rez-de-chaussée une cuisine, une salle à manger, un salon, un bureau, un autre petit salon à la suite sur le bord du Thouet, deux chambres à coucher au premier étage et grenier écurie et une chambre derrière.

3^o Un autre corps de bâtiment, comprenant une chambre à coucher, une cuisine, une remise, trois écuries, grenier au-dessus du tout, le tout nouvellement reconstruit.

4^o Une boulangerie et un hangar ou cellier, cour, le tout en un seul tenant renfermé de murs, contenant quinze ares soixante-dix centiares environ, inscrit au plan cadastral de la commune du Coudray-Macouard, sous les numéros 2684 et 2685, section D, et joignant au midi le chemin de Bron à Rimodant, au couchant une voie d'exploitation allant de ce chemin à la rivière.

5^o La chaussée de l'usine, deux petites îles y attenantes aux petits îlots et terrain, en dépendant, le tout contenant environ cinq ares, inscrit au cadastre de la commune du Coudray-Macouard, sous les numéros 2682 et 2685, section D, et joignant le Thouet.

6^o Une pièce, au même lieu, partie en jardin, nommée le Jardin-du-moulin, et partie en vigne, nommée le Clos-du-Sabran, contenant en totalité quatre-vingt-huit ares soixante-cinq centiares, inscrite au plan cadastral de ladite commune sous les numéros 1833, 1836 et 1837, même section D, et joignant au levant la voie d'exploitation allant à la rivière, au midi le chemin de Bron à Rimodant, au couchant M. Cholet et Buleau, et au nord un passage.

7^o Une maison, nommée la maison-du-moulin de Bron, située au même lieu, près de la maison d'habitation ci-dessus désignée, cour, jardin, vigne, pré, le tout en un seul tenant, compris au plan cadastral de la commune du Coudray-Macouard, sous les

numéros 2686, 2686 bis et 2687, section D, d'une contenance totale de cinquante-un ares, et joignant au midi le chemin de Bron à Rimodant, au couchant un chemin allant de celui de Bron à la rivière.

Mise à prix, vingt mille fr., ci. 20,000

Total des mises à prix : vingt-six mille francs, ci. . . 26,000

S'adresser, pour renseignements, à :

1^o M^e ANDRÉ POPIN, avoué à Saumur, 8, rue Cendrière, pour-suivant la vente ;

2^o M^e NORMAND, notaire à Montreuil-Bellay, rédacteur et dépositaire du cahier des charges ;

3^o M. PROUST, expert-comptable à Saumur, rue Dacier ;

4^o M. BONNEAU, expert-comptable à Saumur, rue d'Alsace.

Dressé par l'avoué poursuivant soussigné. Saumur, le vingt juin mil huit cent quatre-vingt-douze.

ANDRÉ POPIN.

Enregistré à Saumur, le juin mil huit cent quatre-vingt-douze, 6^e c^o. Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris. Signé : L. PALUSTRE.

A LOUER

Pour la Saint-Jean 1894

VASTES MAGASINS

32 mètres de façade, d'un seul tenant,

Occupés par le Grand Bazar,

Rues du Puits-Neuf, 14, et de la Cocasserie, 15 et 17.

S'adresser à M^{me} DAVEAU, au Grand Bazar. (235)

MAISON & MAGASIN

A LOUER

POUR LA SAINT-JEAN 1893

Rue du Puits-Neuf, n^o 12.

S'adresser à M^{me} TURMEAU-BOUET, qui l'habite.

A LOUER

Présentement

Ou pour la Saint-Jean prochaine

Trois grandes chambres, salle à manger, décharge de cuisine, deux pompes, un grenier, une terrasse avec une grande cour.

S'adresser à l'ORPHELINAT SAINT-JOSEPH.

UN JOURNAL DÉPARTEMENTAL, libéral-conservateur, paraissant trois fois par semaine, demande un SECOND RÉDACTEUR pouvant justifier des meilleures références.

Ecrire aux initiales D. D., à l'Agence Havas, place de la Bourse, 8, Paris.

A VENDRE

Grande quantité de Moellons ; Quantité de Javelles de sarments de vignes ;

Un beau et bon petit âne, l'équipage et la charrette.

S'adresser à M. BOUVET-LADUBAY, à Saint-Hilaire-Saint-Lorent.

ON DEMANDE une personne connaissant très bien la tenue des livres, ayant une belle écriture. Travail assuré pour la fin de l'année, espérances pour l'avenir. Très bonnes références exigées. S'adresser au bureau du journal.

GUERISON

Certain et Radicale de toutes les Affections de la Peau DARTRES, ECZÉMAS, ACNÉ, PSORIASIS, PRURIGO, TEIGNE, HERPES, LUPUS, etc.

MÊME DES PLAIES et ULCÈRES VARIOLEUX considérés comme incurables par les Médecins les plus célèbres. Le traitement est d'un grand avantage au point de vue du travail, il est à la portée des petites bourses, et, dès le deuxième jour, il produit une amélioration sensible.

S'adresser à M. LENOIR, Médecin-Spécialiste Ancien Aide-Major des Hôpitaux Militaires à MELUN (S.-et-M.). Consult. gratuites par Correspondance.

LIBRAIRIE DE FIRMIN-DIDOT ET C^{ie}

Rue Jacob, 56, à Paris

LA MODE ILLUSTRÉE

JOURNAL DE LA FAMILLE

Sous la direction de M^{me} EMMELINE RAYMOND

12 PAGES IN-4^o

LE SUPPLÉMENT LITTÉRAIRE, AVEC PAGINATION SPÉCIALE, CONSACRÉ À DES ROMANS ILLUSTRÉS.

La Mode illustrée, tout en restant ce qu'elle a été jusqu'ici avec tant de succès, c'est-à-dire le journal par excellence des travaux d'agrément, fait actuellement paraître, avec chaque numéro, sans augmentation de prix, un supplément consacré à des romans illustrés, choisis de façon à intéresser tous les membres de la famille ; les 52 numéros qu'elle publie chaque année contiennent plus de 2,000 dessins de toutes sortes : dessins de modes, de tapisserie, de crochet, de broderie, plus 24 feuilles contenant les patrons en grandeur naturelle de tous les objets constituant la toilette, depuis le linge jusqu'aux robes, manteaux, vêtements d'enfants, etc.

Le public n'est pas contraint de s'abonner pour l'année entière ; il peut s'abonner à l'essai, pour trois mois.

Un numéro est envoyé gratis à toute personne qui, désirant mieux se renseigner sur le Journal, en fera la demande par lettre affranchie.

On s'abonne en envoyant un mandat sur la poste à l'ordre de MM. FIRMIN-DIDOT ET C^{ie}, rue Jacob, 56, à Paris. On peut aussi envoyer des timbres-poste en ajoutant un timbre de 25 centimes pour chaque trois mois et en prenant soin de les adresser par lettre recommandée.

PRIX POUR LES DÉPARTEMENTS :

Première édition : trois mois, 3 fr. 50 ; six mois, 7 fr. ; douze mois, 14 fr. — Quatrième édition, avec une gravure coloriée chaque numéro : trois mois, 7 fr. ; six mois, 13 fr. 50 ; douze mois, 25 fr.

S'adresser également dans toutes les librairies du département.

Grande Liquidation

POUR CAUSE DE FIN DE BAIL

AU GRAND BAZAR

Tenu par DAVEAU, Doreur

Rues du Puits-Neuf, 14, et de la Cocasserie, 15 et 17

SAUMUR

Par suite de désaccord avec le propriétaire, le Grand Bazar, rues du Puits-Neuf, 14, et de la Cocasserie, 15 et 17, a décidé de LIQUIDER à des PRIX les plus réduits, le stock immense de marchandises garnissant ses VASTES MAGASINS.

Les Marchandises vendues ne seront pas remplacées.

Il se trouve en magasin plus de 500 GLACES des plus riches modèles de tous styles. Et une collection admirable de Gravures et Aquarelles de tous les Editeurs français et anglais devant appeler l'attention de tous les Amateurs. — OBJETS D'ART.

Liquidation sans Précédent

A SAUMUR

Epicerie Parisienne

33, Rue d'Orléans, et rue Dacier, 38.

IMBERT FILS

SPÉCIALITÉ POUR BAPTÊMES

Confiserie surfine

| | |
|--|---|
| Boîtes rondes ou carrées, toutes couleurs, vides, 30, 40, 45 et 50 cent. | la composition quelque soit le nombre) |
| Boîtes garnies en bonne qualité, 0.80, 1.50, 2.25 et 2.75. | Boîtes pour Baptêmes de Poupées (Tavernier) |
| Bel assortiment de Boîtes fantaisie | Bonbons universels (1/2 kil.,) |
| Boîtes Mairaines, de 1.25 à 5 fr. | Tablettes Menthe Nit-cham, |
| Boîtes à Gants et à Mouchoirs. | Pastilles au parfait |
| Dans les 48 heures, boîtes avec nom et date du baptême (2 fr. en plus pour | Guignolet, |
| | Id. la boîte, 0.60 et 1 fr. |

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet,

Hôtel-de-Ville de Saumur

1892

LE MAIR,

Certifié par l'imprimeur soussigné,